



Le réseau national des collections naturalistes

– RECOLNAT –

**Convention d'adhésion au
groupement d'intérêt scientifique**

– GIS RECOLNAT –

Nom de la Partie adhérente :

Adhésion en tant que :

Membre

Partenaire

Date d'adhésion :...../...../202...

Entre

Le **Muséum national d'histoire naturelle**,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Domicilié 57 rue Cuvier, 75005 Paris,
Représenté par M. Bruno DAVID, président
Ci-après dénommé « **Le Muséum** »

D'une part

Ayant reçu, en tant qu'Établissement Coordonnateur du GIS, mandat des membres fondateurs du GIS pour signer les contrats d'adhésion après avis du CODIR,

Et

« **Nom de la Partie qui souhaite adhérer** » [à compléter]
« Statut juridique » [à compléter]
Domicilié [à compléter]
Représenté par [à compléter]
Ci-après dénommé « **l'Adhérent** »

D'autre part

Préambule

Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) RECOLNAT est établi dans le cadre du programme d'investissement d'avenir E-ReColNat. Ce programme intitulé « *Valorisation de 350 ans de collections d'histoire naturelle : plateforme numérique pour l'environnement et la société* » a été retenu par le Commissariat général à l'investissement (CGI) et géré par l'Agence nationale de la recherche (ANR), en réponse à l'appel à projets « Infrastructures nationales en biologie et santé » sur la période 2014/2019. Ce programme a permis d'adosser « l'infrastructure de recherche (IR) » RECOLNAT sur la feuille de route nationale 2016/2021.

L'ambition de structurer un réseau national des collections naturalistes et la fin du programme e-ReColNat en 2019 incitent à repenser le positionnement, le rôle et l'organisation de l'infrastructure de recherche RECOLNAT. L'inscription en septembre 2018 du programme européen Distributed System of Scientific Collection (DiSSCo) sur la feuille de route du Forum

stratégique européen des infrastructures de recherche (European Strategy Forum for Research Infrastructures, ESFRI) nécessite de donner une visibilité accrue au réseau national des collections naturalistes piloté par le Muséum national d'histoire naturelle. Ce réseau constitue effectivement le nœud français de cette infrastructure européenne. Ce réseau constitue effectivement le nœud français de cette infrastructure au niveau européen.

Contexte général

Les collections naturalistes nationales conservées en France représentent environ 120 millions d'objets, soit près de 5 % de l'ensemble des collections mondiales. Ces archives de la biodiversité et de la géodiversité représentent aujourd'hui un patrimoine irremplaçable et sont des atouts indéniables pour la recherche scientifique présente et future. Elles sont également le moyen de rendre possible l'accès des citoyens vers ces objets sources de délectation, d'éducation et de recherches, tous témoins d'une culture naturaliste. La conservation et l'étude de ces objets se font dans plus d'une centaine d'établissements publics ou privés, de recherche, patrimoniaux ou d'éducation.

Le double constat des menaces qui pèsent sur la biodiversité et les lacunes de la connaissance en la matière se traduit par un regain d'intérêt pour les énormes réservoirs d'informations sous-exploitées que constituent les objets naturalistes. Ces collections ont fondamentalement un double rôle : d'une part celui, traditionnel, d'objet de référence pour la description et l'étude du monde vivant et inerte, et d'autre part, celui d'une gigantesque campagne d'observations diachroniques accumulées au fil du temps. Ainsi, l'ensemble de ces objets et archives constituent un immense réservoir de connaissances scientifiques en devenir.

Le réseau des collections naturalistes (RECOLNAT) propose de rassembler les acteurs en charge de la conservation et l'étude de ces collections en France. À travers son action, son ambition est de faire le lien entre des ensembles et des compétences morcelées sur le territoire, et promouvoir les collections naturalistes pour la recherche d'une voix forte. Le réseau a aussi besoin d'outils, notamment liés à l'informatisation et la numérisation partagée des collections. Ce partage numérique des corpus constitués par l'ensemble des collections naturalistes de France trouve d'ailleurs des échos en Europe à travers la dynamique DiSSCo et dans le Monde (iDigBio, ALA, etc.).

Les communautés scientifiques visées par RECOLNAT sont en premier lieu celles des naturalistes qui s'intéressent à des sujets comme l'inventaire de la diversité biologique, la modélisation de la vie ou la phylogénie. Faciliter l'exploitation de ces masses de données inaccessibles jusque-là va

donc permettre d'accélérer l'inventaire de la biodiversité mondiale, ainsi que la mise au point et la calibration de modèles prédictifs des modifications des flores et des faunes. Par ailleurs, et bien au-delà de ces communautés, l'archivage d'objets dûment documentés intéresse aussi celles qui travaillent sur les changements globaux, la sécurité alimentaire, les ressources minérales et la santé. Le périmètre de l'infrastructure de recherche RECOLNAT inclut ainsi également la paléontologie, et plus largement les géosciences, ainsi que les ethnosciences.

Acteurs uniques de l'archivage matériel de l'inventaire de la biodiversité et de la géodiversité, ainsi que des artefacts liés aux sciences humaines, de nombreux muséums et institutions de recherche ont entrepris l'informatisation et la numérisation de leurs collections naturalistes. Cependant, faute de budgets suffisants et/ou de méthodes et outils à la hauteur de cette tâche gigantesque, peu sont aujourd'hui en mesure d'offrir à la communauté scientifique les moyens pour exploiter efficacement les ressources contenues dans ces réservoirs de données, particulièrement dans les domaines scientifiques autres que la systématique.

L'Infrastructure de Recherche RECOLNAT, dont le présent GIS est la forme administrative, est le dispositif qui permettra de réunir les acteurs capables de faciliter l'accessibilité physique et virtuelle aux collections naturalistes du territoire national. Le mode de fonctionnement en réseau suppose la structuration des relations entre les participants. Tous disposent de compétences avérées et complémentaires dans les domaines de l'étude et la gestion des collections naturalistes, la recherche et le développement en informatique et autres technologies innovantes de traitement de données, et l'animation et la gestion de réseaux d'acteurs.

Suite à la création du GIS RECOLNAT par contrat conclu le 10 juin 2020,

Le Muséum et l'Adhérent partageant ces ambitions communes, il est convenu ce qui suit.

Article 1

Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'adhésion au groupement d'intérêt scientifique (GIS) du réseau national des collections naturalistes (RECOLNAT), dont la convention constitutive est jointe en annexe et que l'Adhérent déclare avoir lu et accepté.

Article 2

Adhésion

L'Adhérent déclare accepter le mode de fonctionnement du GIS et souhaite l'intégrer au titre de :

Membre En tant que Membre, il transmettra au Coordonnateur le nom de ses représentants devant siéger aux différentes instances de la gouvernance (comité de direction et comité exécutif).

Partenaire

Article 3

Gestion des cotisations

L'Adhérent en qualité de Membre versera la somme de mille (1000€) euros au titre de son adhésion. Le montant de l'adhésion sera versé annuellement par virement sur le compte de l'Agent comptable du Muséum national d'histoire naturelle dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

Identifiant national de compte bancaire – RIB				
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation
10071	75000	00001005297	97	TTPPARIS RGF

IBAN (International Bank Account Number) TTPARIS						
FR76	1007	1750	0000	0010	0529	797

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Contacts au sein du Muséum national

- Référents scientifiques : Marc PIGNAL <marc.pignal@mnhn.fr> et François DUSOULIER <francois.dusoulier@mnhn.fr>.
- Référents administratifs : Alexandra CLAUZEL <alexandra.clauzel@mnhn.fr> et Eva PEREZ <eva.perez@mnhn.fr>.

Article 4

Durée

L'adhésion prend effet à compter de sa date de signature pour la durée du GIS prévue dans la convention constitutive et ses potentiels avenants.

Les relations entre les Parties sont réglées selon les modalités de fonctionnement du GIS.

Fait en 2 exemplaires originaux à Paris le/...../202....

Pour le Muséum national d'histoire naturelle

Pour l'Adhérent

Annexe : Copie de la convention constitutive du GIS RECOLNAT.